

Nombre de délégués élus au Comité syndical :
60 Délégués présents : 33
Absents : 27

Vote(s) pour : 33
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 07 mai 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 22 mai 2025

* * *

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance : Monsieur Julien FREYBURGER, Délégué Titulaire du Syndicat mixte

Délibération n°2025-05-2205 : Modification du Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat mixte du SCOTAM

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L5217-10-4 et L5217-10-8,

VU la délibération n°8 du Comité syndical du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine en date du 21 octobre 2021 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier du Syndicat Mixte du SCoTAM,

VU le Règlement Budgétaire et Financier adopté par le Comité du Syndicat Mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 21 octobre 2021,

VU l'exposé de Monsieur le Président du Syndicat Mixte,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser le Règlement Budgétaire et Financier afin notamment de prendre en compte le remplacement du compte administratif et du compte de gestion par un compte financier unique,

Délibération

Le Bureau consulté,
Le Président entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier modifié joint en annexe.

Pour extrait conforme
Metz, le 22 mai 2025

Le Président
Monsieur Henri HASSER



Le secrétaire de séance
Monsieur Julien FREYBURGER